

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 14/11/2014

Date d'affichage : 19/11/2014

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 25 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDE - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Rémy FELIX à Marc-Etienne LANSADÉ / Christelle DUVERNET à Laëtitia PICOT / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Sébastien MACREZ à Maria de Fatima FIANDINO / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI /

ABSENT : Patrick GARNIER

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que la commune est régulièrement sollicitée par différentes associations pour la mise à disposition de locaux municipaux.

La Commune dispose pour ce faire de salles à la Bastide Pisan, qui sont mises gracieusement à la disposition des associations soit de manière privative, (l'association étant la seule occupante), soit de manière partagée (l'association dispose d'un créneau horaire dans une salle).

Ces occupations du domaine public étant compatibles avec la destination de l'équipement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder ces autorisations pour une période d'un an renouvelable et de l'autoriser à signer avec chaque association la convention d'occupation soit privative, soit ponctuelle, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

N° 2014/144

CONVENTIONS TYPE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A LA BASTIDE PISAN

Envoyé en préfecture le 09/12/2014

Reçu en préfecture le 09/12/2014

Affiché le - 9 DEC. 2014

ID : 083-218300424-20131125-2014_144-DE

CM 25/11/2014

N° 2014/144

CONVENTIONS TYPE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A LA BASTIDE PISAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conventions type de mise à disposition de locaux à la Bastide Pisan, ci-annexées,
- d'accorder des autorisations pour une période d'un an renouvelable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations la convention d'occupation adéquate.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE

M. LANSADE